

MAIRIE de LE PRADET  
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du Conseil Municipal  
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 28 FEVRIER 2014

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	32

N° 14-DCM-DGS-031

**L'AN DEUX MILLE QUATORZE & LE VINGT-HUIT FEVRIER** à quatorze heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Bernard PEZERY, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 février 2014

**OBJET DE LA DELIBERATION : RALLIEMENT A LA PROCEDURE DE  
RENEGOCIATION DU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE DU CDG**

**PRESENTS** : Mmes et MM. Bernard PEZERY, Nicole VACCA, Frédéric FIORE, Michel MEYER, Emmanuelle NIGRELLI, Yves PARENT, Jacqueline BOTELLAS, Olivier DURAND, Jennifer DELI, Patrick SABETTI, Jean-Louis BARBAROUX, Lionel SICARD, Catherine OLIBE, Agnès MOSCARDINI, Pierre CARTAL, Rachel CASTELLAN, Gérard FORET, Christian GARNIER, Josiane SICCARDI, Hervé STASSINOS, Hélène BISCHOFF, Jean-Claude BRONDINO, Paule CONFORTINI, Roger GELY, Roland JOFFRE, Maryse BASTOUL.

**POUVOIRS** : Sandrine BOFFA-GEX à Nicole VACCA  
Charlotte BERNAT à Olivier DURAND  
Catherine ROGHI-PELLEGRIN à Frédéric FIORE  
Gilles RAMAGE à Jean-Louis BARBAROUX  
Virginie FRANCHI à Jean-Claude BRONDINO  
Alain BOGLIOLO à Paule CONFORTINI

**ABSENTE** : Christine MORICE

**SECRETAIRE de SEANCE** : Rachel CASTELLAN

=====

**Madame Nicole VACCA, Adjointe au Maire, donne lecture de l'exposé suivant :**

Depuis le 1er janvier 2007, la Commune est adhérente au contrat groupe du Centre Départemental de Gestion pour ce qui concerne les assurances couvrant les risques statutaires.

Après un renouvellement en 2010, le contrat actuel arrive à son terme le 31 décembre 2014, et il convient que le Centre de Gestion le remette en concurrence conformément au code des marchés publics.

Néanmoins la commune se réserve la possibilité de ne pas signer l'avenant d'adhésion si les conditions retenues ne lui convenaient pas.

**Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser la commune à rallier la procédure engagée par le Centre Départemental de Gestion pour la renégociation du contrat d'assurance statutaire**

**L'exposé mis aux voix est adopté à l'UNANIMITE**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures.

**Signé : Le Maire, Bernard PEZERY**



Acte exécutoire en application  
de l'article 2 de la loi du 2 mars 1982.

Publié le : ..... 10 MARS 2014 .....

Transmis au contrôle de légalité le :

..... 10 MARS 2014 .....



*Le Directeur Général  
des Services*

